ÉQUILIBRE DES TROIS POUVOIRS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Croyez-vous qu'en Angleterre, pays vers lequel nous devons bien nous tourner, puisque nous avons copié (quoique mal) ses institutions parlementaires, le Parlement puisse constamment troubler l'action gouvernementale ? Eh bien ! non. L'exécutif et le législatif s'y balancent justement. C'est pourquoi, à Westminster, les crises sont si peu fréquentes. Le gouvernement a un grand respect pour la Chambre des Communes et, conversement, la Chambre a un grand respect pour le gouvernement. Avec leur esprit analytique, les Anglais ont réussi là une synthèse que notre esprit soi-disant synthétique ne nous a pas permis de réaliser.

Et puis, ce n'est pas tout. Si, chez nous, le législatif est géant, si l'exécutif en dépend strictement, le pouvoir judiciaire, lui, est nain. Pourquoi ? Parce que les juges, en dépit de tous les grands mots, ne sont guère plus que des fonctionnaires — comme l'a dit un jour une autorité non moindre que le président Lescouvé — et que, comme tels, ils sont soumis à l'avancement, à la pression, à celle, trop fréquente et trop insistante, des hommes politiques. De timides décrets, destinés à protéger, dans une certaine mesure, l'indépendance des magistrats, avaient été promulgués, il y a quelques années, mais un des premiers actes du premier Ministère Blum a été de les abroger. Dans quel but ? Afin d'avoir les juges bien dans la main. Et, comme les gouvernements changent souvent, alors que le Parlement reste, c'est, en fin de compte, dans la main du législatif, c'est-à-dire des politiciens, que gît le magistrat. Le résultat est que la justice en France, si elle n'est point encore tombée trop bas du fait de la haute conscience des juges, ne présente pas, cependant, les garanties totales qu'elle devrait assurer aux citoyens. La troisième colonne du temple constitutionnel est atrophiée.

Voilà donc ce que la pratique et le laisser-aller ont fait de la notion des trois pouvoirs, pourtant recommandée par les faiseurs de constitutions.

— Mais, cher Monsieur, me direz-vous, comment changer tout cela ? Je conviens qu'il peut être difficile de mettre la maison en ordre, que les réparations à effectuer sont délicates. Il est néanmoins d'habiles architectes qui reprennent en sous-œuvre les fondations déficientes, qui savent, par des dispositions appropriées, consolider les colonnes défaillantes. Il ne suffit pas de supprimer une fenêtre par-ci, d'ouvrir un jour par-là, de camouffler ce qui est vilain par un quelconque contre-plaqué. Il faut travailler sérieusement. Il faut, surtout, que les parlementaires, en un candide retour sur eux-mêmes, aient le courage de changer certaines de leurs mœurs et de leurs habitudes. Pour tout améliorer, il n'est nul besoin d'une réforme de la constitution. Ce ne sont point des réformes sur le papier qui nous sauveront: que les parlementaires, dans leur indéniable amour de la patrie, essaient de se réformer eux-mêmes. Le pays est actuellement disposé à les suivre et à les approuver. Au reste, il vient de leur donner le bon exemple.

J. D.

Aux élections municipales polonaises, une vive campagne est menée contre les Juifs

Varsovie, 14 décembre. — Les élections communales qui ont commencé il y a quelques jours en divers points de la Pologne et qui dureront pendant quelques mois ont donné jusqu'à présent, selon les estimations officielles, 68 % des mandats aux candidats du camp de l'Union nationale dans les voïvodies de Lublin et de Kielce.

D'autre part, des élections municipales doivent avoir lieu dimanche prochain, à Varsovie. Une campagne électorale très vive est menée par les divers candidats et notamment par ceux d'extrême-droite qui, dans leurs affiches et dans les tracts promettent à leurs électeurs de « balayer la capitale de l'élément juif qui devra être refoulé dans un ghetto ». Les organisations juives ont déposé à ce sujet une protestation entre les mains des autorités de Varsovie.

A DANTZIG, une Polonaise qui avait retiré ses enfants d'une école allemande, est arrêtée ainsi que ses dix enfants et deux instituteurs polonais

Varsovie, 14 décembre. — Le commissariat général de Pologne à Dantzig a protesté auprès du Sénat de la ville libre contre l'arrestation de la Polonaise Agnieszk Szulc et de ses dix enfants.

On sait que cette arrestation fut déterminée par le fait que Mme Szulc avait retiré ses enfants d'une école allemande. Cette arrestation avait été suivie de celle de l'instituteur Sigismond Urek et de l'institutrice Marie Laskawiec, tous deux citoyens polonais.

Les parents des élèves d'une école du Cher appliquent eux-mêmes une sanction à l'institutrice qui avait fait grève

Vierzon, 14 décembre. — Mme Noël, institutrice à Brimay (Cher), ayant fait grève, le 30 novembre, les élèves ne fréquentent plus l'école depuis cette date.

Les parents des vingt-six enfants ont déclaré que ces derniers ne retourneraient pas en classe tant que l'institutrice ne serait pas remplacée.

Un avertissement à l'Italie

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Le gouvernement britannique estime que l'engagement de respecter le « statu quo » en Méditerranée, ainsi qu'il est stipulé dans l'accord anglo-italien, s'applique certainement à Tunis, toute action contraire à cet accord serait, bien entendu, une question qui causerait une grave inquiétude au gouvernement de Sa Majesté. Nous ne pouvons toutefois envisager la possibilité d'une attaque, comme le suggèrent les questions qui me sont posées ».

Une nouvelle revendication de la presse italienne :

LA VILLA MÉDICIS

siège de l'Académie de France, à Rome, depuis plus d'un siècle et qui appartient en toute propriété à notre pays

Rome, 14 décembre. — Après la Corse, la Tunisie, Djibouti et autres lieux, la presse fasciste revendique maintenant la Villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome depuis plus d'un siècle, et qui appartient en toute propriété à la France.

C'est ainsi que la « Tribuna », dans un article intitulé « Aspirations logiques », s'attache à démontrer que, pour des raisons historiques, sans parler des arguments de caractère urbaniste, l'Italie est fondée à demander à la France la cession de l'illustre et magnifique demeure.

« Les Français, dit-elle, pourraient fort bien trouver ailleurs un nouveau et digne siège de l'Académie de France, sans que cela blessât notre juste fierté nationale. »

Le parti socialiste tiendra les 24, 25 et 26 décembre un congrès national extraordinaire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La première motion, qui sera défendue par M. Paul Faure, déclare notamment que les accords de Munich constituent un répit devant être utilisé au plus vite pour marquer un temps d'arrêt dans la course aux armements. Au sujet de l'Espagne, la motion demande le retrait des volontaires ; l'ouverture de la frontière ; la libre détermination par le peuple espagnol du régime politique sous lequel il entend vivre. La motion déclare que le parti ne se dérobe pas aux devoirs imposés par la défense du pays, mais qu'opposé à toute croisade idéologique, il souhaite que des contacts aient lieu non seulement entre démocraties mais aussi entre démocraties et Etats totalitaires.

La deuxième motion, qui sera défendue par M. Léon Blum, déclare notamment que les accords de Munich ont accru les dangers d'une guerre, tout en en différant l'échéance, et constate que l'affaiblissement de la S.D.N. rend actuellement impossible une sécurité collective sérieuse. La motion se prononce pour l'application loyale du pacte franco-soviétique et, sur le problème espagnol, à une position presque identique à celle de M. Paul Faure. Enfin, elle ne rejette pas l'idée de conversations directes avec l'Allemagne, étant entendu que le but visé est le désarmement.

La troisième motion, qui sera probablement défendue par M. Maurice Paz, approuve les accords de Munich qui marquèrent un répit, déclare que si un conflit surgissait, le parti accepterait le devoir de défense nationale, mais se refuserait à entrer dans une formation d'union sacrée et garderait le contact avec la classe ouvrière nationale et internationale.

Le groupe socialiste prépare sa prochaine offensive

Le groupe socialiste a réparti entre ses divers membres les interventions à faire dans les différents budgets.

Il a décidé, en outre, de déposer, avec demande de discussion immédiate, une proposition d'amnistie pour tous les faits relatifs à la journée du 30 novembre et aux dernières grèves.

M. Vincent Auriol a informé le bureau de la Fédération des décisions du groupe pour obtenir la levée des sanctions.

M. Silvestre, rapporteur du projet de représentation proportionnelle, a été invité à ne déposer ses conclusions au nom de la commission du suffrage universel, qu'au mois de janvier.

Une pauvre tuberculeuse avait été abandonnée dans la nuit glaciale

Ses assassins sont condamnés aux assises de l'Ain

Bourg-en-Bresse, 14 décembre. — Une affaire d'assassinat particulièrement odieuse est venue devant les jurés de l'Ain.

Dans la nuit du 8 au 9 septembre, la femme Pauget et son gendre André Joly empoignaient chacun par un bras la veuve Léa Guillerman, amie du fils Pauget, qui, tuberculeuse et ne pouvant plus travailler, devenait indésirable. Elle venait de s'évanouir à la suite d'une longue hémorragie.

Les deux complices entraînèrent la malheureuse sur une distance de quatre cents mètres pour la jeter à l'eau. Mais, arrivés au bord de la rivière, ils eurent une hésitation et jugèrent aussi sûr, mais moins dangereux pour eux, d'abandonner leur victime, à demi-dévêtue, dans la nuit glaciale.

Cependant, le lendemain matin, Léa Guillermin, avant de succomber, eut le temps de désigner ses assassins.

Après une longue délibération, les jurés rapportèrent des réponses négatives sur les questions d'homicide volontaire, mais affirmatives en ce qui concerne les questions de coups ayant entraîné la mort.

En conséquence, André Joly est condamné à six ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour, et Marie Pauget, à dix ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

Vingt ans de travaux forcés à la Plevitzkaïa

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Comme dans la Cité antique, il faut dans cette affaire si trouble et si ténébreuse, immoler quelqu'un. On sacrifie cette femme. Elle a été pourchassée pendant quinze mois.

Me Philonenko se demande ensuite pourquoi la famille de Miller s'est ainsi acharnée contre la Plevitzkaïa, tandis qu'il est convaincu que le général de Miller a voulu compromettre Skobline en citant son nom dans la fameuse lettre où il annonce le rendez-vous de la rue Raffet d'où il ne devait pas revenir.

C'est enfin la péroraison:

« J'ai rendu visite, dimanche dernier à Mme Skobline, dans sa cellule à la prison de La Roquette. A cette occasion, j'ai rencontré la Mère Supérieure qui m'a dit: « Quand vous plaiderez, toutes les détenues d'ici vous accompagneront par des prières. »

Me Philonenko s'asseoit, mais dans son émotion il a oublié un argument, c'est d'affirmer que si la Plevitzkaïa était ainsi qu'on l'a dit, un agent des Soviets, elle aurait, elle aussi, disparu tragiquement.

« Jamais, dans ma vie,
je n'ai fait de mal.
J'ai aimé mon mari,
qu'on me juge pour ça.»

— Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? demande le président Delegorgue à l'accusée.

Celle-ci se lève à son banc.

Elle est en sanglots et cache son visage. Elle dit en russe, tandis que l'interprète traduit phrase par phrase:

— Je suis une orpheline abandonnée de tous; je n'ai pas de témoins si ce n'est un seul: Dieu. Jamais dans ma vie je n'ai fait de mal à quelqu'un. J'ai aimé mon mari, qu'on me juge pour ça.»

Les débats sont clos. Il est 16 h. 25.

Le président lit les sept questions aux jurés et ceux-ci se retirent dans leur chambre de délibérations.

A 17 h. 20, les jurés reviennent avec leur réponse qui est: oui aux sept questions posées. A la majorité ils accordent les circonstances atténuantes.

Mme Skobline est de retour dans le box et y pénètre les bras écartés, le visage pensif, tragique même.

L'interprète lui traduit la décision du jury, mais on a l'impression qu'elle l'a déjà comprise à la lecture du greffier.

L'avocat général Floch requiert une peine de travaux forcés à temps.

Me Schwab réclame avec émotion le minimum de peine:

— Nous sommes anéantis, messieurs les jurés, proportionnez votre châtiment.

Qu'a à dire la Plevitzkaïa ?

Résignée jusqu'au bout, elle fait un geste las de la main et murmure: « Je ne sais pas ! »

On traduit alors à Mme Skobline l'arrêt qui la condamne à 20 ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Une requête des avocats est rejetée

A ce moment-là, Me Schwab demande à déposer des conclusions. Il voudrait que la Cour lui donnât acte que lorsque le président des assises est entré dans la salle des délibérations des jurés, le quatrième juré a été amené à faire connaître son opinion et l'objet de son vote prochain.

Me Schwab, s'adressant à la Cour, lui demande de se souvenir; le président, en riant, déclare:

— La Cour a assez de souvenirs personnels pour en délibérer.

Nouvelle suspension d'audience.

La Cour revient peu après avec un arrêt de rejet et dit qu'il n'y a pas lieu à statuer, car les faits dont parle Me Schwab se sont passés hors de la présence de la Cour.

La partie civile, à son tour, dépose des conclusions pour obtenir un franc de dommage-intérêts. La Cour l'accorde et l'audience est levée.

Les dépenses militaires de l'Italie s'élèveront l'an prochain à vingt milliards de francs

Rome, 14 décembre. — Le Conseil des ministres, réuni mercredi matin, a approuvé le budget pour l'exercice financier 1939-1940. Ce budget prévoit 29.315.008.926 lires de dépenses et 24 milliards 561.000.224 lires de recettes, soit un déficit de 4.755.008.702 lires.

Les dépenses approuvées pour les ministères militaires sont les suivantes: guerre, 3.406 millions; marine, 2.701 millions; aéronautique, 2.165 millions, pour l'exercice financier 1939-1940, et 2.475 millions 700.000 lires de supplément à l'exercice actuel. Soit, au total, plus de 10 milliards de lire (soit au cours actuel, plus de 20 milliards de francs).

Le décret approuvant ces dépenses est ainsi conçu:

Pour le développement ultérieur et l'accélération des armements — nécessité indiscutable étant donnée la situation — plus de 10 milliards ont été assignés au budget de la guerre.

Un ancien député de la Diète de Pologne, inculpé d'escroquerie, abus de confiance et contravention au code du travail, est condamné par le tribunal correctionnel d'Amiens

Devant le Tribunal correctionnel d'Amiens, a comparu mercredi après-midi, un ancien député de la Diète de Pologne, nommé Dacjowski, qui dirigeait depuis plusieurs années à Amiens, le service d'introduction de la main-d'œuvre polonaise.

Il était inculpé d'escroquerie, abus de confiance et contravention au code du travail. Il introduisait en France des Polonais au moyen de faux contrats et leur assurait des places qu'il était dans l'incapacité de leur procurer à leur arrivée. Il leur faisait verser pour frais de voyages ou frais divers des sommes variant entre 600 et 800 francs et avait réussi à escroquer 400.000 francs à ses compatriotes. Il possédait d'ailleurs ferme et château dans la région. Depuis son incarcération, il a remboursé toutes ses victimes.

Le tribunal ne l'a pas moins condamné à deux ans de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende.

Les ministres devant les Commissions

M. de Chappedelaine entend frapper impitoyablement les meneurs du Havre dont les agissements ont causé une perte de 12 millions

Il est approuvé par la Commission de la Marine marchande

Sous la présidence de M. Guastavino, vice-président, la Commission de la Marine marchande de la Chambre a entendu M. de Chappedelaine sur les grèves maritimes du Havre. Le ministre a montré que la grève de « Normandie » avait été décidée dans le seul dessein d'obtenir du gouvernement qu' « aucune sanction ne fût prise à l'encontre des grévistes du 30 novembre ».

M. de Chappedelaine n'entend frapper impitoyablement que les meneurs dont les agissements se sont traduits cette année au Havre par une perte de plus de 12 millions au détriment de l'Etat, sans compter le préjudice moral causé au pavillon français.

Une motion approuvant l'attitude du ministre a été adoptée par 16 voix contre 4 ; la motion communiste s'élevant contre les sanctions ayant été rejetée.

M. Campinchi exprime la volonté du gouvernement d'accroître l'armement naval

M. Campinchi a été entendu par la Commission de la Marine militaire de la Chambre. Il a donné des précisions sur la composition des tranches 1938 et 1939 du programme naval qui permettra à la France d'atteindre en 1942 un tonnage de plus de 700.000 tonnes.

En particulier, le « Joffre » navire porte-avions, a été mis sur cale le 22 novembre 1938.

Le ministre a souligné la volonté du gouvernement de doter le pays du corps de bataille nécessaire à la protection de ses routes impériales, en affectant 80 % des crédits de la marine aux constructions nouvelles.

Il a aussi entretenu la Commission de l'utilisation en temps de guerre de la flotte commerciale. Enfin, le ministre a rappelé que, le 30 novembre, 80 % du personnel des arsenaux a travaillé et indiqué qu'une petite fraction des grévistes pourra être l'objet de sanctions.

La Commission du travail entendra M. Pomaret

La Commission du Travail de la Chambre a demandé à entendre le ministre du Travail sur les répercussions des différents décrets-lois relatifs à la législation sociale.

Elle a demandé, d'autre part, au gouvernement de déposer, le plus tôt possible, le projet de loi portant ratification de ces décrets-lois. Elle a adopté une motion priant le gouvernement de lever les sanctions frappant les ouvriers et les fonctionnaires.

Elle a voté une autre motion s'élevant contre l'attitude des chefs d'entreprises qui refusent de discuter avec les délégués de leurs ouvriers et a demandé que les préfets réunissent d'urgence les commissions de conciliation pour résoudre les conflits surgis de la grève générale. Enfin la commission a adopté le rapport de M. Vardelle, sur la protection de la main-d'œuvre nationale dans l'Agriculture

La Commission des P.T.T. réclame une stricte impartialité dans les informations radiodiffusées

La Commission des P.T.T. de la Chambre a adopté une motion demandant « que les informations radiodiffusées présentent toujours un caractère de stricte impartialité, que le « Radio-Journal de France » observe la plus grande objectivité et que soit rapportée la décision réduisant la durée des informations et supprimant la revue de presse de 7 heures 30 ».

A la Commission du Commerce

La commission du Commerce a procédé à un échange de vues sur les ententes professionnelles. Elle a adopté un texte transactionnel de M. Peissel, qui accorde aux commerçants sédentaires et aux marchands ambulants et forains, le libre droit d'effectuer toutes ventes sous forme de soldes périodiques ou de fins de saison

La commission de l'armée désire entendre M. Daladier

La Commission de l'armée, après avoir entendu un rapport de M. Bernier sur les prévisions budgétaires pour 1939, a renouvelé son désir d'entendre très prochainement M. Daladier.

M. Fernand Laurent a indiqué, après la réunion, que si certaines précisions ne lui étaient pas fournies, il était disposé à demander la réunion de la Chambre en comité secret.

AU SÉNAT

La Commission sénatoriale de l'Armée, réunie sous la présidence du général Hirschauer a entendu un exposé de M. Chaumié sur la mission qu'il a accomplie en Afrique du Nord.

Le sénateur de Lot-et-Garonne a présenté un certain nombre de suggestions concernant la mise en valeur des ressources et l'organisation de la défense de ces territoires.

La Commission sénatoriale de la Marine s'est réunie sous la présidence de M. Rio qui a exposé la situation satisfaisante dans laquelle se trouvait la marine de guerre française au moment des événements de septembre, et indiqué l'état d'avancement des bateaux actuellement en construction.

Il a aussi rendu compte des observations qu'il a faites au cours de ses visites dans les arsenaux de la marine de Brest, Lorient et Indret.

En ce qui concerne la marine marchande, M. Rio a examiné les conséquences des incidents provoqués par les dernières grèves et indiqué les grandes lignes de la proposition de loi qu'il vient de déposer, pour éviter le retour de tels incidents.

M. Le Gorgeu a été désigné pour suivre les discussions du budget de la marine militaire devant la Chambre.

La Commission sénatoriale de législation civile et criminelle, réunie sous la présidence de M. de Courtral, a réglé l'ordre du jour de ses travaux.

Dès la semaine prochaine, M. Georges Maurice rapportera le projet de loi sur la répression des outrages aux bonnes mœurs.

M. Lefas rapportera la proposition de loi de M. Justin Godart sur l'acte de naissance adoptive, et M. Georges Pernot rapportera la proposition de loi votée par la Chambre sur la tutelle, l'interdiction et le conseil judiciaire.

En outre, dès avant la fin de la session, la Commission abordera les conclusions du rapport de M. Robert Beimont sur l'assurance obligatoire des propriétaires d'automobiles contre les accidents causés aux tiers.

YEGOV

est accusé d'avoir violé la constitution soviétique

Moscou, 14 décembre. — L'ancien commissaire du peuple aux affaires intérieures, Iejov, a comparu devant la Commission d'enquête. Il est accusé :

1° D'avoir violé, en tant que chef du Guépéou, la constitution soviétique ;

2° D'être la cause du manque de respect des organes du Guépéou envers la constitution et l'administration judiciaire, en particulier ;

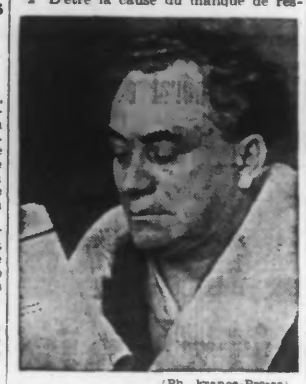

(Ph. France-Presse.)

M. DIMITROV

3° D'avoir utilisé le Guépéou pour ses intérêts personnels.

La Commission a demandé au gouvernement de destituer Iejov de son poste et de le maintenir à la disposition des autorités.

On s'attend, comme suite à cette délibération, à l'arrestation de Iejov et à sa mise en jugement.

Les obsèques de M. Pierre Lafitte seront célébrées vendredi

(Ph. France-Presse.)

M. PIERRE LAFITTE

Les obsèques de M. Pierre Lafitte, secrétaire du syndicat de la presse périodique, directeur technique du « Figaro », décédé mardi, seront célébrées vendredi à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Grâce, à Paris.

Jean Giraudoux et le problème de la guerre

Un poète au théâtre, quelle étrange aventure! Ne dirait-on pas d'une fée égarée dans je ne sais quelle usine à illusions: le poète par décret providentiel est, selon le mot de Giraudoux, le « sourcier de l'Eden ». Il doit faire jaillir les eaux pures que cache la terre où nous marchons: or que vient-il faire dans un monde de toile peinte et de carton colorié. Tel est le sujet traité dans sa dernière conférence par M. Bernard Amondru.

Jean Giraudoux, dans son Impromptu de Paris a dit ce qu'il entendait faire en s'aventurant sur les planches: dans le théâtre, dont il rêve, la mise en scène dépend de la fantaisie la plus outrancière, ou au contraire s'efface; la scène reste massive et nue comme la plate-forme de béton pour le tir de l'obusier. Tout est pour la résonance de la voix humaine. Faire entendre des voix très pures, capables d'exprimer les passions les plus profondes et les sentiments les plus délicats, c'est bien là une mission de poète au pays de Racine, de Marivaux et de Musset.

De toutes les œuvres de Giraudoux, l'actualité même nous convie à détacher et à mettre à part celles qui concernent le problème de la guerre: aussi bien comme combattant que comme diplomate, Giraudoux a dû y réfléchir: d'où Siegfried, où il analyse le sentiment de la patrie et la guerre de Troie n'aura pas lieu lieu où il retrace la genèse d'une guerre.

Siegfried représente le débat tragique d'une conscience, déchirée entre deux patries qui la réclament et font valoir des droits réels; plutôt qu'une tragédie cornélienne, nous avons là un drame dans la manière de Pirandello. Soldat français frappé d'amnésie, rééduqué par une infirmière allemande, devenu le conducteur du peuple allemand, Siegfried se sent sollicité par deux voix ennemies qui trouvent au fond de lui des échos et des complicités. Voix de la France, de Geneviève sa fiancée qui lui rappelle la finesse et la mesure de son pays natal; voix de l'Allemagne, d'Eva, son infirmière, qui exalte la puissance et le dynamisme d'un peuple en marche Siegfried revient à sa première patrie, à son unique patrie, s'il est vrai que le sentiment qui constitue le patriotisme est un accord profond avec notre terre et nos morts.

Plus directement actuelle, plus poignante est la question de la genèse des guerres. Or, c'est d'une comédie impertinente que Giraudoux a fait le prologue de l'immense tragédie, jouée au naturel p r les peuples en armes.

Le motif de la guerre est insignifiant: ni les soldats ni les femmes ne veulent entendre parler de guerre, tant ils ont le respect de la vie, ceux qui la hasardent et celles qui la donnent.

Mais il n'y a pas de commune mesure entre les causes des événements et les événements eux-mêmes Pâris, le beau ravisseur, qui se croit aimé pour lui-même; Hélène vaniteuse comme une vedette de cinéma qui se voit dans le rôle sur un fond de massacre et d'incendie, les vieillards qui excitent l'opinion, tous semblent appeler la guerre. Les portes du temple de la guerre peuvent bien se fermer sous l'invisible poussée des morts, les négociateurs grecs et troyens peuvent bien conclure un accord: les dés de fer du destin sont jetés: il suffit d'un incident ridicule pour que la guerre de Troie ait lieu

Jean Giraudoux a fait là une œuvre de pitié et d'ironie: mais peut-être convient-il de traiter avec moins de détachement les sujets où notre destin est engagé Aux heures graves, nous trouvons plus de réconfort dans les méditations d'un Joseph de Maistre ou d'un Péguy.

M. de F.

— Le tribunal de la Cité du Vatican a condamné à 4 ans et 4 mois de prison le comptable Mario Politi, convaincu de détournements s'élevant à plus de 300.000 lires aux dépens de la bibliothèque vaticane.

— La première exposition internationale de revues et journaux de jeunes a été organisée au Musée pédagogique, rue d'Ulm, à Paris, sous le patronage du ministre de l'Education nationale.

— Une cloche pesant plus de 200 kilos et remontant au XVIIme siècle, a été volée par des inconnus dans le clocher de l'église de Sainte-Anne à Bosco Chiesanuova, dans la région de Vérone.

— La police a arrêté à Paris un dangereux repris de justice Marcel Soulat, âgé de 34 ans, originaire de Levallois qui, avec deux complices qui ont aussi été arrêtés avait commis trois cambriolages dimanche

(A Reporter)

PERSONNE NE PEUT DEVINER QUE VOUS DÉSIREZ VENDRE VOTRE MAISON, MAIS UNE ANNONCE L'APPRENDRA A TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE L'ACHETER

DERNIERE HEURE

EN ESPAGNE

L'offensive nationaliste est-elle retardée par la désertion d'officiers qui en auraient emporté les plans ?

Londres, 14 décembre. — Le correspondant du « Daily Express » à Barcelone, écrit : Une rumeur persistante veut que la cause du retard apporté à l'offensive franquiste qui devait aboutir à la bataille décisive de la guerre, soit la désertion d'officiers qui auraient apporté des rangs de l'armée du général Franco, les plans complets de l'offensive projetée.

La presse et la radio italiennes développent leur offensive francophobe

Rome, 15 décembre. — La campagne des revendications italiennes sur la Tunisie, Djibouti et la Corse se développe dans la presse et à la radio.

Les feuilles fascistes s'efforcent de tenir leurs lecteurs sous l'impression que l'Angleterre considérerait favorablement les revendications italiennes et que les Français seraient désorientés devant l'attitude résolue de l'Italie.

Les fascistes romains ne doivent pas faire parti de groupes en relations avec la France

Rome, 14 décembre. — M. Achille Starace, secrétaire du parti, a décidé que les fascistes ne doivent pas faire partie de « l'Union des Combattants » et du groupe parlementaire « Italia-Francia ».

Le voyage à Berlin des ministres des Affaires étrangères de Prague et de Budapest est remis à l'an prochain

Berlin, 14 décembre. — Une information allemande destinée à l'étranger déclare que les visites du comte Csaky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, et de M. Chvalkovski, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, auront lieu seulement au début de l'année prochaine.

Dans la ville de Memel, la liste allemande obtient 81,5 % des voix

Berlin, 14 décembre. — Le D.N.B. annonce de Memel les résultats provisoires suivants :

Dans la circonscription de Memel-ville, la liste allemande a obtenu 81,5 % des voix.

Une réduction du tarif de transit dans le canal de Suez

Paris, 14 décembre. — On communique ce qui suit : La Compagnie du canal de Suez précise que la réduction du tarif de transit qui entre en vigueur le 15 décembre, a été décidée par le Conseil d'administration le 5 septembre 1938, en application du principe approuvé par l'assemblée générale des actionnaires le 13 juin 1938.

Un nouvel accord de contingents franco-belgo-luxembourgeois serait signé à la fin de la semaine

Paris, 14 décembre. — Les négociations franco - belgo - luxembourgeoises pour le renouvellement de l'accord des contingents qui vient à expiration à la fin de l'année se poursuivent activement au ministère du Commerce.

On estime dans les milieux autorisés que le nouvel accord pourrait être signé avant la fin de la semaine par M. Suetens, président de la délégation de l'Union douanière et par M. Hervé-Alphand, directeur des accords commerciaux français.

Le président de l'Equateur dissout l'assemblée constituante

Quito, 14 décembre. — Mercredi, le Dr Mosquera Manvaez, président constitutionnel de l'Equateur, chef du parti libéral, a pris un décret prononçant la dissolution de l'assemblée constituante, à la suite de la décision prise par l'opposition de gauche d'élire pour chef le général Larrea.

Dans une déclaration, le président Mosquera annonce son intention de continuer de gouverner selon la constitution et les lois de la République sans instaurer une dictature.

Un second décret convoque le collège électoral à l'effet d'élire en 1939 un Sénat et une Chambre.

Dans les milieux politiques de Quito, on estime que les décisions énergiques prises par le gouvernement mettent sérieusement en échec le projet de l'extrême-gauche de s'emparer du pouvoir

On avait fait courir le bruit que trois avions japonais avaient été abattus à Hankéou par des bâtiments français et américains

Changhaï, 14 décembre. — Les milieux étrangers de Changhaï sont extrêmement surpris de la fausse nouvelle d'origine américaine retransmise mardi et selon laquelle des bâtiments de guerre français et américain avaient abattu trois avions japonais à Hankéou.

Les milieux informés affichèrent aussitôt un grand scepticisme, mais la communauté internationale maintenue en état de tension continuelle, manifesta sa nervosité en apprenant le prétendu incident qui aurait risqué d'aggraver la situation déjà délicate en Extrême-Orient.

Aucune canonnière américaine ne se trouvait à Hankéou et les dimensions de la canonnière française « Francis-Garnier », ancrée devant la concession d'Hankéou, lui interdisent un armement approprié à un engagement semblable.

Dernières Nouvelles Locales

Un vieillard est renversé par une automobile et mortellement blessé à Tourcoing

M. Victor Byttebier, âgé de 82 ans, domicilié rue Parmentier, à Roubaix, mais résidant habituellement, chez sa fille, Mme Lhermite, 245, rue du Congo, à Tourcoing, était allé mercredi après-midi à Roubaix accomplir diverses démarches en vue de son admission à l'hospice de Blanchemaille.

Etant impotent des jambes, M. Byttebier circulait dans un fauteuil roulant qu'il actionnait lui-même. En regagnant le domicile de Mme Lhermitte, vers 16 h. 30, le vieillard s'était engagé sur le boulevard Descat quand il entendit une automobile qui arrivait derrière lui. Il voulut se ranger contre le trottoir, mais il était trop tard, et le véhicule conduit par M. Jules Poissonnier, architecte, rue de Mouvaux, accrocha le fauteuil, qui versa.

M Byttebier, à demi paralysé, ne put se protéger dans sa chute et sa tête vint heurter le sol avec violence.

Relevé inanimé, le vieillard fut conduit par M. Poissonnier et quelques témoins de la scène à la clinique Descarpentries, où le docteur Samson lui prodigua des soins. Malheureusement, la boîte crânienne était défoncée et M. Byttebier rendit bientôt le dernier soupir.

L'enquête a pu établir que la voiture de la victime n'était pas éclairée, et par le temps de pluie qu'il faisait, il était sans doute très difficile de l'apercevoir. M. Poissonnier, d'autre part, affirme qu'il roulait à allure très réduite puisqu'il lui a été possible de s'arrêter à 8 mètres du lieu de l'accident, c'est-à-dire devant le numéro 16 du boulevard Descat.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 14 décembre

Importations: 4.877 balles. — Américain: baisse 9; Brésilien: baisse 9; Egyptien: Sakellaridis, baisse 15; Upper, baisse 12.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ...	8.35	—,—	8.58	8.65
Décembre	8.36	—,—	8.21	8.43
Janvier	8.31	—,—	8.17	8.24
Février	—,—	—,—	8.15	8.22
Mars	8.26	—,—	8.13	8.20
Avril	—,—	—,—	8.03	8.10
Mai	8.05	—,—	7.93	8.01
Juin	—,—	—,—	7.78	7.20
Juillet	7.76	—,—	7.64	7.71
Août	—,—	—,—	7.54	7.59
Septembre ...	—,—	—,—	7.44	7.49
Octobre	7.44	—,—	7.34	7.39
Novembre ...	—,—	—,—	—,—	—,—

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 177.71; sur Bruxelles, 27.72; Esc. hors Banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 263 7/8; sur Londres et Cab. Transf., 46712; sur Bruxelles, 1686.

SUCRES. — Cuba. — Prompte livraison: 285. — A terme: sur janvier, 181/182; mars, 190/193; mai, 196/197; juillet, 199/200; septembre, 200/203; novembre, 206. — Ventes: 9.090 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 14 décembre. — Faisant suite à une tendance parfois indécise, le marché était définitivement en reprise en clôture à la suite d'achats considérables sur les espoirs d'une continuation de la reprise dans les affaires américaines l'année prochaine. Les échanges portèrent sur 1.970.000 titres et en clôture, les hausses allaient de un à trois dollars.

Les affaires au début étaient actives mais après avoir été en légère hausse, la tendance devenait irrégulière. Néanmoins les prises de bénéfice étaient bien absorbées et la tendance s'améliorait à nouveau. Les affaires augmentaient avec la hausse et les compartiments des aciéries, ferroviaires, aviation et produits chimiques étaient en tête du mouvement. A midi, la cote accusait de nombreuses hausses de fractions mais quelques valeurs accusaient des gains d'un dollar.

Au début de l'après-midi, la hausse s'accentuait modérément malgré des réalisations. A ce moment, les compartiments des produits chimiques et bâtiments étaient particulièrement bien orientés. Les valeurs d'aviations raffermissaient pendant que celles d'aciéries reflétaient les meilleures perspectives dans l'industrie pour le début de l'année prochaine. Les valeurs d'automobiles étaient soutenues. Les chiffres favorables de consommation pour novembre influencèrent favorablement les valeurs de caoutchouc et les pétrolières étaient soutenues. Après quelques indécisions pendant les dernières opérations, le marché s'orientait à nouveau en hausse et terminait aux environs des meilleurs niveaux de la journée.

La clôture était ferme. Les transactions portèrent sur 929 émissions dont 625 en hausse, 142 en baisse et 162 sans changement.

Voici quelques cours de clôture:

Anaconda, 34 7/8; Canadian Pacific, 8 4/8; General Electric, 44 1/8; General Motors, 50 1/4; Radio Corporation, 7 5/8; Standard Oil New-Jersey, 39 5/8; U.S. Steel, 66 3/8.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes.... 3 mois, 40 fr. 50
6 mois, 76 fr.
1 an, 144 fr.

Autres départements et colonies.... 3 mois, 48 fr. 50
6 mois, 90 fr.
1 an, 169 fr.

Compte chèques postaux : Lille 67